



Vacances et Congés Scolaires 2020/2021

L'année scolaire 2020/2021 **commence**

pour les cycles scolaires 1.1, 1.2, 2, 3 et 4 mardi, le 15 septembre 2020
(journée entière de classe)

pour le cycle 1.0 (éducation précoce) mardi, le 15 septembre 2020
(journée porte ouverte)

1. Pour le congé de la **Toussaint**, les élèves sont congédiés vendredi, le 30 octobre 2020 à 14.30 heures. Les cours reprennent lundi, le 9 novembre 2020.
2. Jour de congé pour la **Saint-Nicolas**: dimanche, le 6 décembre 2020.
3. Pour les **vacances de Noël**, les élèves sont congédiés vendredi, le 18 décembre 2020 à 14.30 heures. Les cours reprennent lundi, le 4 janvier 2021.
4. Pour le congé de **Carnaval**, les élèves sont congédiés vendredi, le 12 février 2021 à 14:30 heures. Les cours reprennent lundi, le 22 février 2021.
5. Pour les vacances de **Pâques**, les élèves sont congédiés vendredi, le 2 avril 2021 à 14:30 heures. Les cours reprennent lundi, le 19 avril 2021.
6. Jour férié légal: samedi, le **1^{er} mai** 2021.
7. Journée de l'Europe : dimanche, le **9 mai** 2021.
8. Jour de congé pour l'Ascension : jeudi, le **13 mai** 2021.
9. Pour le congé de la **Pentecôte**, les élèves sont congédiés vendredi, le 21 mai 2021 à 14:30 heures. Les cours reprennent lundi, le 31 mai 2021.
10. Jour de congé pour le **lundi de Pentecôte**: lundi, 24 mai 2021.
11. Jour de congé pour la **célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc**: mercredi, le 23 juin 2021.
12. Les **vacances d'été** commencent jeudi, le 15 juillet 2021 à 14:30 heures.

Les cours pour l'année scolaire 2021/2022 **reprennent**

pour les cycles scolaires 1.1, 1.2, 2, 3 et 4 mercredi, le 15 septembre 2021

pour le cycle 1.0 (éducation précoce) vendredi, le 17 septembre 2021

Les classes des quatre cycles de l'enseignement fondamental ne chômeront plus pendant le jour du pèlerinage à Notre-Dame de Luxembourg.

Dans le respect de la neutralité de l'École publique, le jour de pèlerinage en question sera considéré dorénavant au même titre que d'autres fêtes religieuses et les enseignants sont invités à accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves, sans que pour autant les élèves ne soient libérés collectivement des cours.

Le lendemain de la 1^{ère} communion, les classes du 3^e cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement.

Toutefois, les enseignants de ces classes sont invités à accepter d'éventuelles excuses écrites individuelles concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.